

SA D'IETEREN NV
Rue du Mail, 50
1050 Bruxelles (Belgique)
N° entreprise 0403448140
RPM Bruxelles

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DE LA SA D'IETEREN,
TENUE A BRUXELLES AU SIEGE SOCIAL
LE JEUDI 31 MAI 2018 A ... HEURES.

La séance est ouverte à ...^{16h40} heures sous la présidence de M. Nicolas D'IETEREN, Président du Conseil d'administration, conformément à l'article 30 des statuts.

Le Président de l'Assemblée désigne comme secrétaire Madame Amélie Coens et s'adjoint comme scrutateurs, Monsieur Olivier Périer et Monsieur Jean-François Bourguignon.

Monsieur le Président expose que les convocations contenant l'ordre du jour ont été publiées, conformément à l'article 25 des statuts, dans les journaux suivants :

1. Le Moniteur Belge du 27 avril 2018 dans les deux langues nationales.
2. L'Echo du 27 avril 2018.
3. De Tijd du 27 avril 2018.

Les numéros justificatifs sont déposés sur le bureau après qu'ils aient été paraphés par les membres du bureau. En outre, les actionnaires en nom ainsi que les administrateurs et le commissaire ont été convoqués par lettre missive adressée dans le délai légal.

Tous les actionnaires présents ou représentés se sont conformés aux prescriptions relatives au dépôt des titres.

Monsieur le Président fait signer par les membres du bureau la liste des présences ci-annexée, qui constate que ...¹⁵⁷..... actionnaires sont présents ou représentés, ou ont voté par correspondance, réunissant ^{44.475.480} parts sociales représentatives de ^{80,42%} du capital social, et ^{5.000.000} parts bénéficiaires, soit au total ^{49.475.480} voix.

En conséquence, la présente Assemblée Générale est légalement et valablement constituée pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Renouvellement des autorisations au Conseil concernant l'acquisition et l'aliénation d'actions propres.

Proposition de renouveler (pour une durée de cinq ans) les autorisations au Conseil d'administration concernant l'acquisition et l'aliénation d'actions propres :

- o Autorisation d'acquérir, conformément aux dispositions du Code des sociétés, un maximum de 10% du nombre d'actions émises par la société pour une contre-valeur par action minimale d'un euro et maximale de 10% supérieur à la moyenne des cours des dix derniers jours ;
- o Autorisation d'aliéner les actions propres acquises selon les modalités déterminées par le Conseil d'administration ;

- Autorisation aux filiales de la société d'acquérir et aliéner des actions de la société, conformément aux dispositions du Code des sociétés, aux mêmes conditions que celles fixées ci-avant pour la société elle-même.

2. Autorisation au Conseil d'annuler les actions propres acquises.

Proposition d'autoriser (pour une durée de cinq ans) le Conseil d'administration à annuler, à tout moment, les actions propres acquises et à modifier les statuts en conséquence de la réduction du nombre total d'actions de la société.

3. Procuration à l'organe de gestion afin d'exécuter les points à l'ordre du jour qui précède.

Proposition de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration afin d'exécuter les résolutions qui précèdent, et plus particulièrement en vue de coordonner les statuts.

* * *

Le président invite les actionnaires à poser leurs questions préalablement au vote sur le point de l'ordre du jour auquel elles se rapportent et entame l'ordre du jour.

* * *

Statuant sur le point 1 de l'ordre du jour concernant le renouvellement des autorisations au Conseil concernant l'acquisition et l'aliénation d'actions propres. Proposition de renouveler (pour une durée de cinq ans) les autorisations au Conseil d'administration concernant l'acquisition et l'aliénation d'actions propres :

- Autorisation d'acquérir, conformément aux dispositions du Code des sociétés, un maximum de 10% du nombre d'actions émises par la société pour une contre-valeur par action minimale d'un euro et maximale de 10% supérieur à la moyenne des cours des dix derniers jours ;
- Autorisation d'aliéner les actions propres acquises selon les modalités déterminées par le Conseil d'administration ;
- Autorisation aux filiales de la société d'acquérir et aliéner des actions de la société, conformément aux dispositions du Code des sociétés, aux mêmes conditions que celles fixées ci-avant pour la société elle-même.

l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR 48.901.312
- b. CONTRE 534.272
- c. ABSTENTION 39.896

Statuant sur le point 2 de l'ordre du jour concernant l'autorisation au Conseil d'annuler les actions propres acquises. Proposition d'autoriser (pour une durée de cinq ans) le Conseil d'administration à annuler, à tout moment, les actions propres acquises et à modifier les statuts en conséquence de la réduction du nombre total d'actions de la société, l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR 49.475.480
- b. CONTRE ~~45~~ /
- c. ABSTENTION /

SA D'IETEREN NV
Rue du Mail, 50
1050 Bruxelles (Belgique)
N° entreprise 0403448140
RPM Bruxelles

Statuant sur le point 3 de l'ordre du jour concernant Procuration à l'organe de gestion afin d'exécuter les points à l'ordre du jour qui précède. Proposition de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration afin d'exécuter les résolutions qui précèdent, et plus particulièrement en vue de coordonner les statuts, l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR 48.023.075
- b. CONTRE 452.405
- c. ABSTENTION /

* * *

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire étant épuisé, le Président lève la séance à 16h50 heures.

Dont procès-verbal établi aux lieu et date ci-dessous.

Bruxelles, le 31 mai 2018.

Le Secrétaire

les Scrutateurs

Le Président

